



Lettre d'information aux salariés

L'équipe CFDT à votre écoute pour vous aider !

Parce que pour défendre vos intérêts, il faut une équipe qui dispose de formations pour le faire correctement. La CFDT, premier syndicat de France dans le privé, dispose de larges moyens et forme tous ses militants sur les thèmes de la négociation, de l'égalité, de la diversité sur le droit du travail.

Nous vous présentons aujourd'hui quelques militants et salariés d'AKKA formés au droit du travail pour vous défendre que vous pouvez d'ores et déjà contacter ! (D'autres suivront 😊).



Sébastien GAY
Juge prud'homal
Défenseur syndical
06.86.44.07.66
sebastien.gay@akkodis.com



Philippe TAILLEFER
Conseiller du salarié
Délégué syndical CFDT
06.63.77.17.84
philippe.taillefer@akkodis.com



Antoine ADNET
Conseiller du salarié
Représentant Syndical CFDT
06.65.54.34.61
antoine.adnet@akkodis.com



Didier LECUYER
Conseiller du salarié
06.84.11.19.23
didier.lecuyer@akkodis.com



Valentine PARQUIER
Défenseur syndical
valentine.parquier@akkodis.com



Stéphane LEPINE
Délégué syndical CFDT
06.13.65.44.66
stephane.lepine@akkodis.com



Vincent BARRAT
Délégué syndical CFDT
06.44.15.1814
vincent.barrat@akkodis.com



Laurent BOUTAULT
Délégué syndical CFDT
06.07.27.21.66
laurent.boutault@akkodis.com

La CFDT accompagne (par la formation et le conseil) chaque militant qui porte un de ces mandats.

Le Conseiller du salarié : il assiste les salariés lors des entretiens préalables au licenciement dans les entreprises dépourvues d'instances représentatives du personnel.

Comme il intervient dans des entreprises extérieures il a une très bonne connaissance des pratiques managériales dans les entreprises. C'est un acteur de terrain.

La liste des conseillers du salarié est établie par l'administration. Les conseillers du salarié sont choisis en fonction de leur expérience des relations professionnelles et de leurs connaissances du droit social.

Le Défenseur syndical : il a vocation à instruire et plaider des dossiers devant le tribunal des prud'hommes en cas de litige avec l'employeur (Il remplace le recours à un avocat). Il conseille et défend les salariés au cours de la procédure jusqu'en cour d'appel. La liste des défenseurs syndicaux est établie par l'administration.

Le Juge prudhomme : il tranche et juge les litiges individuels qui peuvent s'élever à l'occasion d'un contrat de travail. Les conseillers prud'hommes sont nommés conjointement par le garde des sceaux, ministre de la Justice, et le ministre chargé du travail.

Le Délégué syndical : Il représente son syndicat auprès de l'employeur et assure la défense des salariés. Il est désigné par son syndicat. Il négocie les accords d'entreprise, pour la CFDT, toujours **dans l'intérêt des salariés.**

Nos réalisations : https://akka.cfdt-online.fr/20230914_flash_info_septembre.pdf



SE SYNDIQUER, POUR QUOI FAIRE ?

AKKA

COMBATIF AU QUOTIDIEN,
CONSTRUCTIF POUR DEMAIN

“

*Les syndicats ne sont jamais là quand on en a besoin...
Toujours enfermés dans leur local, en réunion...
Ils ne sont pas constructifs, passent leur temps à s'opposer...
Je ne vois pas ce que cela pourrait me rapporter...*

Je peux bien me débrouiller seule !”



Se débrouiller seul au travail, est-ce possible ?



Avec la CFDT, je bénéficie d'un soutien.

C'est l'organisation syndicale française la plus implantée dans les entreprises, les administrations, les services publics.

Sur mon lieu de travail, ce sont des hommes et des femmes qui s'engagent pour améliorer mes conditions de travail, négocier les salaires, m'écouter, me renseigner sur toutes les questions que je me pose dans ma vie professionnelle, sur mes droits, mais aussi sur ma santé, ma retraite, le logement...

Avec la CFDT, je ne subis plus, j'agis !

J'ai un réseau de collègues, une équipe, on ne se laisse pas faire, on est solidaires.

Les adhérents de la CFDT pensent qu'un syndicat ne sert pas toujours à dire non, qu'il peut aussi dire oui quand il négocie des droits nouveaux, quand il défend les intérêts des salariés.

Je peux influencer sur mon destin au travail. Je m'engage pour un syndicalisme utile, humain, constructif, à l'écoute.

C'EST BIEN BEAU DE RÂLER CONTRE LES SYNDICATS. MAIS S'ILS N'ÉTAIENT PAS LÀ, QUE SE PASSERAIT-IL ?

LA CFDT, C'EST...

Un syndicat qui me soutient

C'est simple, je ne suis plus seul à me démêler contre les aléas de la vie professionnelle.

La CFDT, c'est un réseau de personnes formées, compétentes qui savent répondre à des situations très diverses.

Sur mon lieu de travail, ce sont des élus qui connaissent bien la réalité de l'entreprise, de l'administration. Si je rencontre un problème, ils peuvent me conseiller et m'aider à le résoudre. Dans toutes les régions et les professions, il y a des spécialistes du droit du travail qui connaissent bien les conventions collectives, les statuts, la Sécurité sociale. Il y a toujours quelqu'un pour répondre à mes questions, sur ma retraite, ma mutuelle, mon droit au logement, ma formation professionnelle, mes congés, mon temps de travail, ma notation, mon évolution de carrière. Ces élus donnent de leur temps pour accompagner leurs adhérents. Ils sont de bon conseil, personne ne les oblige à le faire.

On peut compter sur eux. Ce ne sont pas des têtes brûlées : ils cherchent des solutions, concrètement, discrètement si besoin.

Je suis respecté, informé, défendu, écouté, invité à donner mon avis. Je ne suis pas embrigadé. Je ne suis pas obligé de me couler dans un moule. Si je ne veux pas m'investir, seulement payer une cotisation, c'est mon droit. En retour, je suis défendu. Si j'ai envie de participer, je suis formé, accompagné. Je découvre l'intérêt de s'occuper des collègues, de m'investir pour apporter des résultats aux autres. C'est mon choix.

Un syndicat qui conjugue réalisme et justice

Adhérer à la CFDT, c'est soutenir un syndicat qui ne se résigne pas.

Il y a des voies pour sortir de la crise et des mesures très concrètes pour passer le cap.

Les médias n'annoncent que les mauvaises nouvelles. Au final, on a le sentiment que tout va mal et qu'on y peut rien. Pourtant dans ce contexte où l'on ne voit que des reculs, la CFDT obtient des résultats :

- le maintien de garanties collectives pour des salariés du secteur privé ;
- l'application de nouvelles grilles de rémunération pour les professionnels de Catégorie B de la filière socio-éducative de la Fonction publique hospitalière (FPH) ;
- la déclinaison de l'Accord national interprofessionnel (ANI) et de la loi sur la sécurisation de l'emploi : une complémentaire santé obligatoire pour tous ceux qui n'en ont pas et prise en charge en partie par l'employeur ; des mesures pour les temps partiel ; un droit individuel à la formation qui suit le salarié quel que soit l'entreprise... ;
- un ANI sur la qualité de vie au travail pour les salariés du secteur privé ;
- des aides pour les saisonniers (logement, accueil, respect des droits, indemnisation du chômage...);
- l'évolution du dialogue social dans l'ensemble de notre champ professionnel.

La CFDT s'engage pour chacun, agit pour tous.

Elle est concrète, dynamique, opiniâtre, offensive.

C'est ce syndicalisme que je soutiens, pas démagogique, clairvoyant sur l'état du monde et plein d'idées pour restaurer la croissance et la justice sociale.

